

Chez les bovins, est considéré comme animal avortant toute femelle qui donne naissance à un veau vivant né avant terme ainsi qu'un **veau mort ou qui meurt dans les 48h après sa naissance**. Tout avortement doit obligatoirement être signalé au vétérinaire sanitaire afin qu'il réalise les **prélèvements obligatoires** (placenta + prise de sang) et **gratuits** pour l'analyse de la Brucellose et autres analyses.

Signal d'alerte : 3 avortements sur une campagne de vêlage

Mesures d'hygiène à respecter en cas d'avortement :

- **Isolement de la vache**
- **Isolement de l'avorton, du placenta et destruction** (équarrissage ou analyses complémentaires). Utiliser des gants pour leur manipulation.
- Infection de l'utérus = mise en place d'un traitement (à définir avec son vétérinaire traitant) pendant 14 jours après l'avortement pour favoriser la vidange de l'utérus et le retour en chaleur + antibiothérapie

• **Analyses complémentaires recommandées en cas d'avortements successifs**

Malheureusement, la majorité des éleveurs n'isolent pas la vache avortée

Maladies	Période d'action des agents	Mode de contamination	Signes cliniques associés	Diagnostic
BVD	Dernier tiers de gestation	muqueuse	Infertilité du troupeau, présence d'I.P.I.	PCR sur placenta ou avorton
Fièvre Q Zoonose	Dernier tiers de gestation	congénital	Infertilité, métrites	PCR sur placenta
Chlamydieuse Zoonose	Dernier tiers de gestation	muqueuse	Métrites	PCR sur avorton
Néosporose	Deuxième tiers de gestation (entre le 4 ^{ème} et 7 ^{ème} mois)	congénital		PCR sur avorton ou sérologie sur avorteuse
Salmonellose Zoonose	Dernier tiers de gestation	Eau + aliments souillés	Diarrhées aiguës, fièvre	Bactériologie (foie, rate ou contenu stomacal du fœtus)

Plan de lutte BVD, Fièvre Q, Chlamydieuse, Néosporose mis en place par le GDS : prise en charge à hauteur de 50% des frais d'analyses.

LES AVORTEMENTS BOVINS

34% des éleveurs réalisent des recherches complémentaires à la Brucellose (enquête Lot – 2011)

- Agir pour prévenir les avortements :

- **Hygiène :**

- **Nettoyage et désinfection** des locaux (ne pas oublier les murs, abreuvoirs, barrières)
- Présence d'un **pédiluve** à l'entrée du bâtiment à renouveler régulièrement
- Lors d'un prêt de taureau, il convient de le déclarer
- Eau des abreuvoirs non stagnante (prolifération de bactéries : leptospires)

- **L'alimentation :**

- Veiller à la **qualité du fourrage**, absence de moisissures
- **Complémenter** les rations en **Sélénium et autres oligo-éléments** essentiellement pendant le troisième tiers de gestation (besoins du fœtus + importants)
- Analyse annuelle de la qualité de l'eau et qualité quotidienne

- **La vaccination contre certaines maladies responsables d'avortements est possible :**

- Le BVD, Diarrhée Virale Bovine
- La fièvre Q
- La Chlamydiose



Source : reussir-bovins.com

En cas de **Néosporose**, il convient **d'éliminer la descendance** des animaux contrôlés positifs et d'éviter la présence de chiens à proximité des bâtiments d'élevages. En France, il n'existe aucun traitement ni aucun vaccin contre cette maladie.

En cas de **Chlamydiose**, une **antibiothérapie** peut être réalisée avant le vêlage.

En cas de **Salmonellose**, il convient de faire le point sur **l'hygiène du logement, de l'alimentation, de l'eau.**

Dans tous les cas, consulter votre vétérinaire pour tout traitement ou la mise en place d'un protocole de vaccination

Les avortements représentent une perte économique pour l'élevage et ont un impact sur le plan sanitaire puisqu'ils sont fréquemment associés à des maladies graves et contagieuses. Les maladies abortives peuvent être évitées en appliquant, des mesures simples d'hygiène. Comme le conseillent les vétérinaires du département, les éleveurs doivent d'abord s'intéresser aux règles de bases. La vaccination des animaux semble être un moyen intéressant pour les prévenir mais ne remplace pas les mesures d'hygiène et une bonne conduite du troupeau.